



BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR ...
UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

Guide Technique des Pratiques Favorables à la Biodiversité en Agriculture

Bassin versant de l'Etang de l'Or

Dossier de presse



Contact : Corentin LHUILLIER ou Alice BOSCHER : 04 67 20 88 33 – 06 18 36 82 10



La Chambre d'Agriculture de l'Hérault, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault (ADVAH), le Syndicat mixte du Bassin de l'Or (SYMBO, ex-SMGEO), le Centre Expérimental Horticole de Marsillargues (CEHM) et la Fédération régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon (FRC LR) en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) viennent de sortir un guide intitulé "Guide technique des pratiques favorables à la biodiversité en agriculture sur le Bassin versant de l'Étang de l'Or".

Ce guide fournit des conseils de gestion adaptés à la prise en compte des enjeux environnementaux, et plus particulièrement au maintien et à l'amélioration de la biodiversité dans les milieux inter-parcellaires (haies, bandes enherbées, fossés, muret, etc.) ou lors d'une interculture.

Ce travail a été réalisé dans le cadre du Programme agro-environnemental du bassin versant de l'Étang de l'Or qui est financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault et le SYMBO.

Issu d'un large partenariat, il symbolise bien la cohabitation possible entre agriculture, environnement et gestion de territoire. Sa sortie marque pour l'agriculture du bassin de l'Or l'ouverture de l'année internationale de la biodiversité.

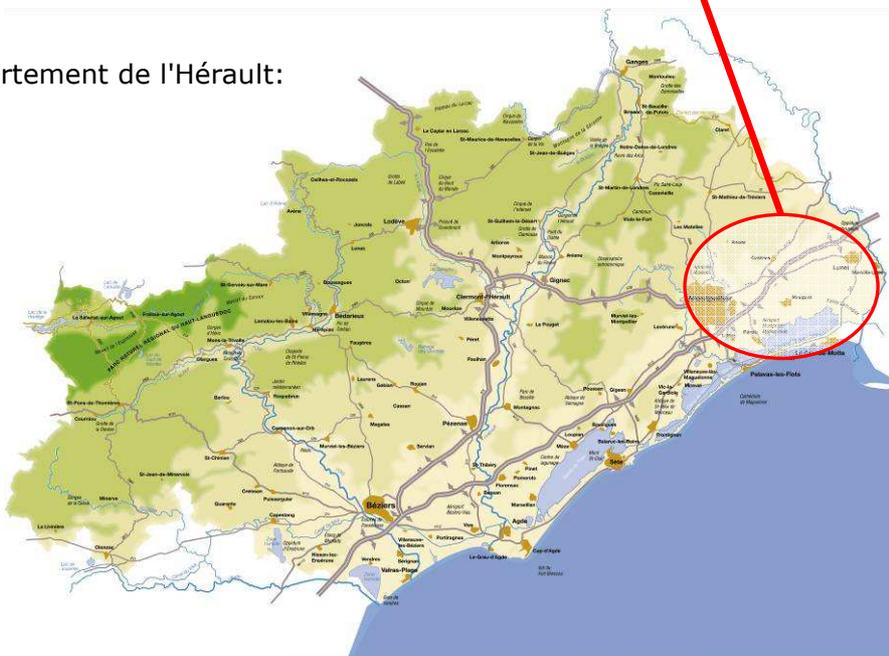
Le Bassin versant de l'Etang de l'Or

Le bassin versant de l'Etang de l'Or est situé à une dizaine de kilomètres à l'Est de Montpellier. Il occupe 412 km² et concerne 31 communes. Il se caractérise par une grande diversité de milieux naturels et par une grande richesse écologique, des marais jusqu'aux hautes garrigues.

L'étang fait partie du chapelet des lagunes du littoral languedocien. Avec une surface d'environ 3000 ha, c'est le 4^{ème} étang littoral français.



Département de l'Hérault:



Le Programme Agro-environnemental du bassin versant de l'Etang de l'Or

Pourquoi ce territoire en particulier ?

L'Etang de l'Or est un site naturel remarquable classé comme zone humide d'importance internationale déclarée au titre de la convention RAMSAR. L'Etang de l'Or et ses berges sont désignés site Natura 2000 au titre des deux directives, "habitats" et "oiseaux". Le Nord-Ouest du bassin versant rejoint le périmètre Natura 2000 des *Hautes Garrigues du Montpelliérais*. D'autres sites du bassin versant sont reconnus d'intérêt patrimonial au titre des inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Faunistique et Floristique) et ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux).

L'agriculture du bassin versant de l'Etang de l'Or

L'agriculture du bassin versant de l'étang de l'Or est une des plus diversifiées du département. Les coteaux au nord sont essentiellement viticoles, la plaine au sud est composée d'une mosaïque de productions, céréalières, arboricoles, maraîchères et horticoles, les manades se répartissant entre des zones de pâturage au nord et les zones de marais bordant l'étang.

Selon les zones et les types de production, les milieux interstitiels (haies, fossés, enherbements), qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, ont été plus ou moins préservés par l'activité agricole. Le maintien et la gestion, voire la restauration, de ces milieux par les agriculteurs est un enjeu essentiel pour la biodiversité.

D'autre part la diversité agricole de ce territoire offre une vaste mosaïque d'habitats ou de zones d'alimentation, participant à la diversité faunistique observée.

Enfin comme partout l'agriculture a un grand rôle à jouer dans le maintien des paysages, des espèces et des habitats. En effet, dès que l'activité agricole régresse, elle laisse la place à des friches pour aboutir à la fermeture des milieux.

Présentation du programme

Le programme Agro-environnemental «**Bassin versant de l'étang de l'Or...un enjeu pour l'agriculture**» a démarré en 2006 pour répondre au volet agricole du Contrat de Baie porté par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO devenu depuis SYMBO) qui regroupe désormais les communes du bassin versant de l'étang.

C'est un projet collectif alliant maintien d'une agriculture dynamique et gestion environnementale et paysagère. Animé par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault (ADVAH – association constituée entre le Conseil Général et la Chambre d'agriculture de l'Hérault) et le Centre Expérimental Horticole de Marsillargues (CEHM), il s'adresse à tous les agriculteurs de ce territoire.

Un diagnostic du territoire a été réalisé pour confirmer les enjeux pressentis pour l'agriculture sur ce territoire : la préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles, et le maintien des paysages et de la biodiversité.

L'objectif de ce programme est de sensibiliser à ces enjeux et d'initier des dynamiques locales sur l'ensemble du territoire.

Ce programme est par ailleurs inscrit à l'agenda 21 du Conseil Général de l'Hérault.

Les différentes actions du programme

Même si l'agriculture n'est pas la seule responsable des problèmes de qualité des eaux sur ce territoire, la Profession Agricole a souhaité s'impliquer tout particulièrement. Un Comité Agricole, composé de professionnels représentant chaque filière agricole du territoire, a été créé en 2006 et a défini les objectifs opérationnels de ce programme :

- la **réduction des intrants phytosanitaires**, en particulier par la mise en place chaque fois que possible de techniques de lutte alternatives à la lutte chimique,
- la **limitation des transferts des produits phytosanitaires** de la parcelle vers les eaux de surface,
- la **limitation des risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires**, en maîtrisant la manipulation et l'application des produits,
- la **réduction des risques de lessivage des fertilisants** vers les nappes en appliquant les principes de fertilisation et irrigation raisonnées,
- la **gestion raisonnée de l'eau d'irrigation** avec le double objectif de limitation des risques de transferts de polluants et de préservation des ressources quantitatives,
- et la **préservation** de la **biodiversité** de ce site remarquable.

Le volet "biodiversité" du programme

Historique

En 2006, le CEN LR, le SMGEO, la Chambre d'agriculture de l'Hérault/ADVAH et trois organisations de producteurs de pomme (OP), ont conduit une première action pour développer la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations arboricoles du bassin versant de l'Étang de l'Or.

Ces trois OP (COFRUID'OC, Languedoc Fruits et Légumes / Ets CARDELL, SICA Les Vergers de Mauguio) regroupent la quasi-totalité des exploitants (une soixantaine) et des surfaces cultivées (900 ha) de cette filière sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Ces OP souhaitaient à partir de la campagne 2006-2007, engager une partie de leurs surfaces dans le cahier des charges de production raisonnée "Nature's Choice" élaboré par TESCO, grand groupe commercial anglais. De ce fait, ces structures ont sollicité la Chambre d'Agriculture-ADVAH et le SMGEO, pour les aider à répondre à la rubrique "Protection et Valorisation de la Faune, de la Flore et du Paysage" de ce cahier des charges.

Le SMGEO, la Chambre d'Agriculture et le CEN LR, avec l'appui du Conseil Général de l'Hérault, se sont associés pour répondre à cette demande, avec le double enjeu :

- apporter un appui à une demande d'ordre économique (réponse à une exigence commerciale) ;
- répondre à des objectifs de préservation de la biodiversité, à l'échelle du territoire et à l'échelle des exploitations.

Initiée sur la base de trois diagnostics d'exploitations agricoles "test", la démarche a été étendue aux filières maraîchère et viticole.

Au delà de la réponse au cahier des charges "Nature Choice's", ce travail a été l'occasion pour les agriculteurs et leurs techniciens :

- d'une découverte ou redécouverte de toute la richesse naturelle du territoire ;
- d'une prise de conscience de l'intérêt des connections et des relations d'un milieu à l'autre pour la biodiversité, à l'échelle de l'exploitation et au delà.

Enfin l'intérêt des milieux interstitiels des exploitations est essentiel comme réservoir de "biodiversité patrimoniale", mais il doit aussi être apprécié comme réservoir de faune auxiliaire (faune prédatrice des ravageurs des cultures), la gestion de la "biodiversité fonctionnelle" (on qualifie ainsi la faune et la flore qui peuvent être directement utile à la production agricole, comme les insectes auxiliaires) pouvant devenir une véritable composante technique de la production. Les conseils de gestion apportés aux producteurs doivent intégrer ces deux dimensions.

Présentation des partenaires

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault est un organisme qui remplit deux grandes missions:

- mission consulaire de représentation de la profession agricole et de ses intérêts auprès des pouvoirs publics ; son avis est sollicité par les autorités dès que l'agriculture est concernée par une décision ou un projet.

Elle participe à de nombreuses commissions consultatives compétentes en matière :

- o d'orientation agricole,
- o d'environnement,
- o d'aménagement foncier,
- o de développement rural,
- o d'urbanisme,
- o d'affaires sanitaires et sociales,
- o d'enseignement et de recherche,

- de tourisme,
 - de planification,
 - d'organisation économique.
- mission d'intervention et de service auprès des entreprises agricoles : établissement de proximité, la Chambre d'Agriculture propose de multiples services individuels ou collectifs à ses "ressortissants" (agriculteurs, forestiers, salariés agricoles, propriétaires, mais aussi filières agricoles et forestières, collectivités locales...). Elle agit en synergie avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de l'artisanat et des Métiers pour le développement des filières et la création d'infrastructures favorables aux activités économiques. Ce rôle d'intervention, assuré par des ingénieurs et des techniciens, se traduit par des missions :
- d'information,
 - d'animation,
 - d'expertise,
 - d'appui technique,
 - de conseil d'entreprise,
 - de formation,
 - de recherche-développement,
 - d'appui à l'organisation ou au montage de projets agricoles ou de développement rural.

L'ADVAH : Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault constituée entre le Conseil Général et la Chambre d'agriculture de l'Hérault, à vocation de développement agricole et d'animation de territoires en lien avec l'agriculture.

Un programme d'activité est défini entre les partenaires au titre de la dimension territoriale des missions et de l'appui aux filières, avec une action particulière sur le territoire de l'Etang de l'Or.

Les agents de l'ADVAH sont intégrés dans les différents services de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, de manière à couvrir l'ensemble du territoire départemental.

Le CEHM : Centre expérimental Horticole de Marsillargues.

Le CEHM est une structure professionnelle d'expérimentation et d'information, au service de la filière Fruits & Légumes du Midi Méditerranéen. Ses travaux ont pour objectif l'amélioration de la compétitivité des productions par :

- la recherche d'innovations finalisées,
- leur transfert,
- leur valorisation.

Cette station, située sur un domaine de 41 ha appartenant au Conseil Général, est une des composantes du réseau national de stations régionales d'expérimentation mis en place à l'initiative de la Profession à la fin des années 70 avec l'aide des Pouvoirs Publics. Ses principales missions sont l'expérimentation en pomme, melon, asperges et agro-environnement, ainsi que l'agriculture biologique. Ses programmes sont financés par l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, les agriculteurs, ainsi que divers financeurs selon les projets.

Le SYMBO : Syndicat Mixte du bassin de l'Or, anciennement Syndicat mixte de Gestion de L'Etang de l'Or (SMGEO).

Le SMGEO a été créé fin 1991 entre le Département et 13 communes pour améliorer la qualité des eaux de la lagune. Sa mission lière était la gestion d'ouvrages de régulation des apports d'eau douce et d'eau salée, construits par le Département sur la période 1980-1985, et le suivi de leur impact sur le milieu naturel.

Dés sa création, le Syndicat a choisi de s'engager dans une démarche participative avec la création début 1992 d'un Comité consultatif qui allait élaborer et adapter les protocoles de gestion encore applicables aujourd'hui, et qui préfigurant ses futures instances de concertation (comité d'étang et comité de pilotage Natura 2000).

Progressivement, son objectif d'amélioration qualitative des eaux ou l'absence d'autre opérateur à l'échelle territoriale requise ont amené le SMGEO à étendre ses interventions et leur champ géographique (zone humide - bassin versant):

- amélioration de la connaissance : suivis eau (débits, salinité, turbidité), faune et flore; études (ex : rôle des passes sur la migration des poissons marins, benthos, cascaïl, plan de gestion),
- aménagements pilotes (ex : restauration des communications entre l'étang et la mer dans un objectif d'activation de la circulation des eaux pour lutter contre les crises de malaïgue) ;
- pédagogie de l'environnement : exposition itinérante, animations destinées aux scolaires et au grand public ;
- participation aux réseaux de gestionnaires (dont réseau Ramsar des zones humides d'importance internationale).

L'ensemble de ces initiatives l'ont tout naturellement conduit :

- à animer le contrat de baie 2003-2007 et à assurer son suivi-évaluation,
- à s'engager dans la démarche Natura en cours sur le site de l'étang de Mauguio.

Le bilan du contrat de baie 2003-2007 a mis en évidence d'importantes avancées sur ses axes prioritaires : l'assainissement (interventions les plus urgentes réalisées) et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (création d'une dynamique et élaboration d'un projet de territoire en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ADVAH) .

Ce bilan a également souligné la nécessité d'élaborer un nouveau programme aux thématiques élargies dont la signature a été conditionnée à la création d'une structure de bassin : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)

Aujourd'hui cette condition est satisfaite.

En sa qualité de structure de bassin, le SYMBO est désormais chargé d'élaborer et animer les grands programmes d'intervention qui seront conduits à l'échelle du bassin versant dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (de type contrat de baie, SAGE, PAPI).

Suite à la concertation entre le Syndicat mixte et ses partenaires institutionnels et financiers, il engagera en 2010 la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire.

Le CEN LR : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.

Association ayant pour objectifs la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon. Il regroupe des spécialistes de la faune et de la flore, réalise des études et accompagne des programmes liés à l'environnement et à la biodiversité, notamment les projets agro-environnementaux

La FRC LR : Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon. Parmi ses activités elle développe des partenariats avec le monde agricole pour favoriser la faune cynégétique dans les espaces ruraux.

Les actions

Le volet biodiversité, conduit avec le CEN-LR (Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon), comporte :

- la réalisation de diagnostics et plans de gestion de la biodiversité sur un réseau d'exploitations
- la création d'un site de démonstration au CEHM
- des plans de formation pour agriculteurs et techniciens
- une opération locale de préservation de la biodiversité à l'échelle d'une commune ou d'un groupe de communes
- et enfin le " **Guide technique des pratiques favorables à la biodiversité en agriculture sur le bassin versant de l'étang de l'Or** "

Le financement du volet "biodiversité"

Au sein du programme agro-environnemental du bassin versant de l'Etang de l'Or, le volet Biodiversité a été financé plus particulièrement par le Conseil Général de l'Hérault, le Région Languedoc-Roussillon et le SYMBO. De plus, le réseau Agrifaune 34* a apporté une contribution financière complémentaire pour la réalisation du guide.

** Partenariat entre la Chambre d'Agriculture, la délégation régionale Languedoc-Roussillon de l'ONCFS, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon qui a deux principaux objectifs :*

- *échanger et partager les compétences des partenaires pour apporter aux agriculteurs et aux chasseurs les conseils techniques les mieux adaptés pour prendre en compte la Biodiversité et la Faune Sauvage tout en maintenant un agriculture rentable ;*
- *créer un réseau d'échange entre agriculteurs sur leurs expériences propres.*

Guide technique

Réalisation

Les textes ont été écrits et retravaillés par les 6 partenaires au cours de l'année 2009. Les informations contenues dans le guide reprennent les préconisations formulées lors des diagnostics biodiversité. Ces diagnostics ont été réalisés dans 12 exploitations du bassin versant entre 2006 et 2009, ils correspondent à la première action du volet biodiversité du programme agro-environnemental du Bassin versant de l'Etang de l'Or.

Organisation du guide

Le guide est divisé en 3 grandes parties :

➤ **Les fiches pratiques :**

Elles présentent par thème une description de l'élément, la biodiversité que l'on y retrouve et le mode de gestion à privilégier pour favoriser cette biodiversité (dont un calendrier sur les périodes à éviter pour l'entretien), les méthodes qu'il faut absolument éviter, ainsi que les avantages et les inconvénients de cette gestion pour les agriculteurs. Certaines fiches expliquent également comment planter/régénérer une haie ou reconstruire un muret.

Liste des thèmes :

- **Haies**
- **Arbres isolés**
- **Ripisylves**
- **Fossés et roubines**
- **Bandes enherbées et tournières**
- **Intercultures et repos du sol**
- **Friches**
- **Bâti agricole**
- **Murets et clapas**

➤ **Les fiches espèces :**

- **Les chauves souris et leur territoire.** Cette fiche fait un zoom sur l'écologie des chauves souris qui est un parfait exemple de l'importance d'une mosaïque paysagère de qualité pour leur développement.
- **Arbres et arbustes des haies.** Cette fiche présente les principales espèces que l'on retrouve ou qu'il est préférable d'implanter sur le bassin versant
- **Oiseaux du bassin versant.** Cette fiche présente 8 espèces d'oiseaux du bassin versant et indique les milieux dans lesquels on les retrouve ainsi que leur période de nidification et de présence sur le bassin versant.
- **Insectes du bassin versant.** Cette fiche présente 8 espèces d'insectes du bassin versant et leurs milieux de vie.
- **Espèces exotiques envahissantes :** Les espèces exotiques envahissantes posent des problèmes écologiques, économiques et parfois sanitaires. En modifiant le milieu, elle concurrence les espèces locales. Cette fiche liste les principales espèces exotiques envahissantes présentes sur le bassin versant et explique pour chacune comment la reconnaître, son origine et s'il existe des moyens pour lutter contre.

➤ **Autres fiches :**

- **Carte des enjeux agro écologiques du Bassin versant de l'Or.** Elle localise les principales espèces remarquables du bassin versant qui sont liées aux infrastructures agro-environnementales. Elle permet à chaque agriculteur du territoire de connaître les principaux enjeux le concernant selon sa localisation (bordure de l'étang, garrigues...)
- **Matériel d'entretien des haies.** Pour maintenir un potentiel de biodiversité, les haies doivent être entretenues de façon réfléchie avec du matériel adapté, qui n'est pas toujours connu. Cette fiche présente les principaux matériels d'entretien des haies existants dont leurs caractéristiques et propose un bref comparatif des avantages et inconvénients de chacun
- **Règlementation.** Cette fiche reprend pour chaque élément de biodiversité présenté dans ce guide les réglementations qui y sont liées. Par exemple la Directive Nitrates impose des obligations en matière de couvertures des sols, elle est donc à prendre en compte lors de la gestion des intercultures. Les BCAE (Bonnes Conditions Agronomiques et Environnementales) sont un des domaines de la Conditionnalité des aides de l'Europe (PAC...). Elles exigent d'avoir sur son exploitation des "éléments pérennes du paysage", c'est-à-dire une certaine quantité de haies, fossés, bandes enherbées...etc.

Diffusion

Le guide sera envoyé à l'ensemble des agriculteurs (~1000), aux organisations de producteurs de fruits et légumes, de céréales et aux caves viticoles du bassin versant ainsi qu'aux techniciens agricoles intervenant sur le territoire.

Il sera également diffusé aux élus du territoire et aux partenaires institutionnels du programme ainsi qu'aux syndicats mixtes et associations naturalistes intervenant dans les mêmes domaines.

Il sera disponible dans les structures partenaires du projet.

Journée de présentation

Le lancement du guide se fera au CEHM le 4 février. Ce moment sera l'occasion pour les élus du territoire de rencontrer les agriculteurs et d'échanger autour du thème de la biodiversité en agriculture.

Au programme de cette journée :

- **14h15 - Accueil/Café**
- **14h30/15h - Introduction** et présentation du programme agro-environnemental du Bassin versant de l'Etang de l'Or
- **15h /16h – Présentations :**
 - **La biodiversité en agriculture :** importance des zones non productives en marge des milieux cultivés – notion de continuité écologique et importance d'une vision à l'échelle du territoire – biodiversité fonctionnelle
 - **Présentation du guide et de son utilisation**
 - **Témoignage** d'agriculteurs ayant bénéficiés d'un diagnostic d'exploitation "biodiversité" sur l'évolution des pratiques.
- **16h - Terrain :** visite du CEHM (*prévoir des chaussures adaptées*) – rôle des différents types de haies – démonstration d'entretien de haie au lamier à scie (à confirmer)
- **17h - Apéritif**

Des rencontres avec la presse pourront être organisés à la demande à l'issue de la journée.

Contacts

Chambre d'agriculture de l'Hérault

Mas de Saporta – CS10010
34875 LATTES Cedex
Tel: 04.67.20.88.00 / fax: 04.67.20.88.96
www.herault.chambagri.fr
Service Territoires/Environnement :
Alice BOSCHER/Corentin LHUILLIER : 04.67.20.88.33 –
boscher@herault.chambagri.fr



Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

130 Chemin des Merles
34400 LUNEL
Tel : 04 67 71 10 58
www.etang-de-l-or.com
Nathalie VAZZOLER: nvazzoler@symbo.fr



ADVAH

Mas de Saporta – CS10010
34875 LATTES Cedex
Tel : 04.67.20.88.47 / fax : 04.67.20.88.96
Programme agro-environnemental du bassin versant de l'étang de l'Or
Hélène SUZOR : 04.67.20.88.97 – suzor@herault.chambagri.fr



Centre d'Etudes Horticoles de Marsillargues (CEHM)

Mas de Carrière
34590 Marsillargues
Tél : 04 67 71 55 00 / Fax : 04 67 71 09 11.
www.cehm.net



Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon

474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 02 21 28 / Fax : 04 67 58 42 19
e-mail : cen-lr@wanadoo.fr
www.cenlr.org
Agri-environnement :
Lionel PIRSOUL: 04 67 29 99 71 - agrienvironnement@cenlr.org



Fédération régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon

Parc d'Ateliers Technologique,
Immeuble 9805, Bât 3,
1350 Avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 73 27 70
Sarah POTIN : orgfh.frclr@hotmail.com

